

L'Égalité

DE ROUBAIX-TOURCOING

LE RÉVEL DU CINÉMA

Pour que le Cinéma vive

La Chambre Syndicale de la Cinématographie Française et l'ensemble des Syndicats corporatifs de l'industrie cinématographique, parmi lesquels figurent le Syndicat des Directeurs de Cinématographes du Nord et du Pas-de-Calais, ont adressé une lettre ouverte à tous les parlementaires, en faveur de l'abaissement des différentes taxes qui grevent cette industrie.

Nous ne pouvons reproduire ici cette très longue lettre, mais en voici quelques arguments, que nous en extrayons et qui constituent un terrain de discussion indiscutablement solide.

Le grand rôle de l'écran auprès des foules est de constituer un élément d'éducation et de propagande nationale.

Or, on reproche souvent au cinéma son manque de sens éducatif. Quelle en est la cause ?

Elle est très simple; elle réside dans l'impossibilité où se trouve le film français de concurrencer le film étranger.

Le marché américain est représenté par 17.000 salles; le marché allemand pour 8.000 salles et le marché français par 2.500 salles seulement.

L'Amérique peut donc, avec ce débouché colossal, amortir, sur son propre territoire, le prix de revient de ses films, qu'elle loue ensuite à des prix inférieurs à l'étranger.

L'Allemagne avec ses 8.000 salles, obtient un résultat à peu près identique. La France ne peut pas y arriver.

Quelles sont maintenant les conséquences des causes de cet état de chose ?

En France, les conséquences sont très simples: priorité du film étranger sur le film français, exportation à peu près nulle du film français.

On entrevoit dès maintenant pourquoi le cinéma ne joue pas chez nous le rôle éducatif qu'on lui demande. L'abondance des films étrangers, qui paralyse la production française, non seulement empêche la France de se ressaisir, mais encore fait peser sur elle l'emprise de la pensée étrangère.

Le cinéma, tel que nous le connaissons à l'heure actuelle en France, est un élément de dénationalisation extrêmement efficace. Cette dénationalisation pourrait être souhaitable, si elle était réciproque; malheureusement, la réciprocity n'est pas vraie. Nous sommes envahis par la pensée étrangère et nous n'avons pas les moyens de nous défendre contre cette invasion, ni même de l'arrêter par l'exportation de notre propre pensée.

Voilà maintenant quelles sont les causes de cet état d'infériorité.

Elles sont tout aussi simples: l'extrême pénurie des taxes dont l'industrie française du cinéma est frappée, l'indifférence générale des pouvoirs publics à l'égard de cette industrie dont notre influence à l'étranger peut avoir besoin.

Si, en effet, un dégrèvement sérieux et efficace venait permettre à la petite industrie cinématographique de se développer, au lieu de 2.500 salles, c'est 5.000 que nous aurions et ce débouché national rendrait au film français une force d'action sur le marché mondial en lui permettant d'amortir ses prix.

Quant aux moyens de protection, l'Etat prélève une taxe de 20 % ad valorem sur les films étrangers à leur entrée en France. Cette taxe, qui ne saurait d'ailleurs être renforcée sans nous faire tomber sous le coup d'une réciprocité qui serait fatale à notre exportation déjà si précaire, est dérisoire, puisque tous comptes faits, les films étrangers sont encore moins chers que les nôtres.

En résumé, il n'y a pas en France de politique du cinéma. On méconnaît l'importance vitale de cette industrie au point de vue national. On pratique simplement des saignées qui l'exsanguent et qui n'ont d'autre effet que de faire rentrer à la petite semaine, de l'étranger dans les caisses de l'Etat. C'est une façon de voir un peu étroite. L'industrie cinématographique a, hélas, pour vivre, besoin d'une conception plus haute et plus large.

Albert LEPEVRE.

PARAMOUNT

LE CHEIK



« LE CHEIK » Rudolph Valentino et Raoul de Saint-Hubert

« Au fond de son cœur, la femme la plus raffinée, la plus féminine, la plus indépendante, ne souhaite-t-elle pas de rencontrer un jour son maître et de l'aimer en esclave ? »

Telle est la thèse que développe le beau film « LE CHEIK », qui a mis à l'écran Monte Katterjohn, d'après le roman de E.-M. Hull.

Une jeune Anglaise, prisonnière du cheik Ahmed, finit par aimer son maître, malgré l'arrivée d'un blanc, Raoul de Saint-Hubert, et, sur le point d'être libre, elle demeure au cheik d'Almed, blessé.

« Le Cheik » a été tourné aux confins du désert, dans des paysages d'une majestueuse et prenante beauté. Miss Angès Aire prête au personnage de Diana Mayo le charme de son talent et de son charmes.

GAUMONT

Gaumont présente cette semaine « Le Cheik »

L'Homme qui pleure

Le « REVEIL ILLUSTRE » commencera, à partir de la semaine prochaine, la publication de « L'HOMME QUI PLEURE », la polémique, réalisation cinématographique de M. Louis Née.



M. André NOX et Miss Jennie MERIS dans les rôles de Claude Saint-Homme et de Lucie Bux

« L'Homme qui pleure » est un drame d'amour d'une magnifique émotion. Le thème douloureux qui met aux prises trois cœurs, également loyaux et faits pour s'aimer, est de toute beauté. Cette œuvre prendra, sur laquelle, un moment plane l'ombre angoissante du crime, est appelée à un retentissant succès. « Le Fox-Film » a réalisé à l'écran, dans « L'Homme qui pleure », un des plus beaux films de l'année.

PHOCÉA

ZISKA

Phocéa présente cette semaine un film d'une incontestable tenue artistique: « ZISKA, la danseuse espagnole », réalisé au cinéma par Andréani, d'après le roman de Marcel Naudou. Ce film a été tourné à bord d'un véritable cuirassé. La scène du jugement a été également tournée dans une salle d'audience authentique, grâce à l'installation d'un groupe électrogène extrêmement puissant.

Ce film, qui évoque le souvenir d'une dramatique affaire d'espionnage du temps de guerre, a été poussé dans ces moindres détails. La scène de l'exécution est une réconstitution exacte d'une parade militaire et est d'une émouvante implacabilité. « Ziska » est supérieurement interprétée par Mmes Blanche Derval, Suzy Gérard et Bouche, MM. L. Dalsace, Fernand Godeau, Delmondé, Paul Bernard, etc.

PATHE

Chez Pathe: « L'Artésienne », « Triplepatte », « Etre ou ne pas Etre », « avec Matho », « Nuit de Carnaval », « Esclave ».

INFORMATION

Le Conseil d'administration de la Fédération Nationale du Cinéma, en réponse à une demande du Syndicat du Nord et du Pas-de-Calais, a désigné MM. Brézillon et Chataigner pour assister à l'Assemblée qui aura lieu le 15 janvier prochain, à Lille.

LA MAISON DU MYSTÈRE

C'est un des derniers romans du maître; un de ses plus beaux. Nous n'avons pas à présenter l'auteur, son nom et son œuvre ont dépassé le cadre de la publicité. Une œuvre de Jules MARY est un chef-d'œuvre. Mais parmi toutes celles qu'il aimait, « La Maison du Mystère » est peut-être la plus primante et celle qu'il a le plus aimée.

Ajoutons que la firme « Eclipse » a tout fait pour tirer de « La Maison du Mystère » un film digne du maître.

Nous aurons d'ailleurs l'occasion de parler plus longuement de ce roman, dont nous commencerons la publication à partir de MARDI, 29 DECEMBRE PROCHAIN.



M. MOUSJOUKINE, Mme Hélène DARLY et Françoise MUSSEY, dans 'La Maison du Mystère'

CONTRE LES EXPULSIONS

Une loi qui s'impose, dans le Nord en particulier

La nécessité d'empêcher les expulsions de locataires, prévues pour le 1er Janvier et intéressant, pour notre seul département du Nord, près de trois millions d'ouvriers, s'impose avec un caractère d'urgence, pour prévenir de graves perturbations sociales, préjudiciables à notre renaissance économique et à l'effort unanime du travail concerté, indispensable au relèvement de nos ruines, encore entassées dans nos villes populeuses, à Lille en particulier.

Au cours de la dernière session, l'attention du Conseil général du Nord a été attirée, par nos amis socialistes, sur cette question angoissante, de l'avenir même du Préfet.

Pour parer à une véritable calamité publique, annoncée par des décisions judiciaires, M. Morain s'efforça de mettre le plus possible de baraquements à la disposition des locataires menacés d'être jetés sur la rue en plein cœur d'hiver.

L'intention était assurément excellente et inspirée de généreux sentiments; mais sa réalisation se heurta à des difficultés à peu près insurmontables, affirmées par le nombre imprévu des victimes éventuelles, révélés par les statistiques fournies par les Parquets.

Les demi-lunes, les rudimentaires habitations en planches, utilisées, usées déjà depuis quatre ans dans nos régions délabrées et démantées, transportées, édifiées sur de nouvelles bases, pour donner l'apparence d'un foyer aux familles expulsées, livrées à toutes les rigueurs des intempéries dans ces baraquements vêtus et avariés par le temps, apparaissent comme un élément purement théorique pour la solution de l'alarmant problème du logement.

C'est pourquoi un grand nombre de députés, parmi lesquels nous voyons figurer Basly, Bernard, Cadot, Couteaux, Inghels, Léon Escoffier, Raoul Evrard, François Lefebvre, Plet, Saint-Venant, Goniaux, Delory, Lebas, Alfred Maës, Ferrand, Georges Richard, G. Barthélemy, ont récomment déposé une proposition de loi tendant à surseoir aux expulsions de locataires.

Le terme de Janvier, signalant l'exposé des motifs, est un de ceux qui inquiètent le plus les locataires. Il tombe en plein hiver, c'est-à-dire au moment où les familles ont le plus à souffrir des rigueurs de la température. Dans nos villes et nos villages non seulement des comptes ont été donnés mais des décisions de tribunaux sont intervenues faisant les évictions. C'est par centaines de milliers que ces évictions auront lieu sur les divers points de la France, si le Parlement ne prend pas sans délai les mesures qui commandent les circonstances et la pénurie manifeste des logements.

Les signataires de la proposition demandent à la Chambre de décider qu'il sera sursis, jusqu'au 1er juillet 1923, à l'expulsion des locataires de bonne foi, justifiant avoir rempli toutes les conditions de leur bail, écrit au verbal.

Cette nouvelle loi sera applicable à Paris, dans les communes de dix mille habitants et au-dessus, dans les localités où le dernier recensement aura révélé un accroissement de population et dans toutes les communes, indistinctement, des Régions libérées.

La proposition a été renvoyée, avec demande d'urgence, à la Commission de législation civile qui présentera prochainement un rapport.

Si elle ne pouvait être, faute de temps, discutée et votée avant la fin de l'année, il appartiendrait au Ministère de la Justice d'adresser aux Parquets de formelles instructions, pour brider des ardeurs intempestives, nuisibles à la paix sociale et au travail réparateur de nos ruines.

E. POLVENT.

L'HOTEL DE VILLE DE LENS

Il va être reconstruit sur son ancien emplacement

Dans un récent article sur la reconstruction de l'Etat-Civil de la ville de Lens, nous avons montré la mairie de la capitale du Pays noir telle quelle est actuellement au milieu des ruines, un misérable baraque de carton bitumé et entouré de quelques bicoques délabrées, abritant les différents services municipaux.



LES RUINES DE L'HOTEL DE VILLE

Pourquoi, se demandait-on, Lens avec sa population croissante, ne s'est-elle pas encore occupée du relèvement de son Hôtel de Ville ?

En administration soucieuse des intérêts de la population, la Municipalité lensoise a d'abord consacré tous ses crédits disponibles à la réfection de ses écoles et de ses groupes scolaires. Cette œuvre de toute ur-

emplacement, à l'alignement de la place Jean-Jaurès agrandie. Construite en style Flamand renaissance, à l'image des Hôtels de Ville de Limoges et de Neuilly, elle abritera tous les services administratifs de la ville, la Justice de Paix, le Conseil des Prud'hommes, le Commissariat de Police, et sera dirigée en tous points de la grande cité du Pays noir reconstruite.



LA MAQUETTE DE LA NOUVELLE MAIRIE

Les travaux de construction demandent sûrement plus d'un an, mais l'œuvre achevée, ne manquera pas d'éclipser, au point de vue de la ligne, et du confort, les rares monuments du genre que possède la région minière du Pas-de-Calais.

Quant aux baraquements actuels, tenant lieu de mairie, ils disparaîtront de la place



LA MAQUETTE DE LA NOUVELLE MAIRIE

place. Cantin où ils se trouvent, pour faire place à un square ombragé, qui jettera une note de gaieté dans la cité noire par la ruine des industries renaissances.

Les Lensois ne seront plus longtemps les plus mal partagés du Pays noir.

C'est avec fierté qu'ils monteront à leurs vitriers la superbe Hôtel de Ville né de la guerre, que leur aura légué leur agissante municipalité.

M. P.

Le Reveil Illustré de NOEL est paru

Comme chaque semaine, il vous apporte le délassément que procure une lecture reposante.

Vous trouverez dans la numéro de ce jour les meilleurs contes et les plus beaux romans, entre autres choses :

- AU PAYS DES ROIS MAGES, première page illustrée. — ANNIVERSAIRE. — AU MAROC, PAYS DU SOLEIL, par Eugène Quinquème.
- UN REVEILION CHEZ PAUL DE KOK, par G. Lenotre. — MON ONCLE PLAISANT, conte de Noël, par Auguste Labbe. — NOEL ! NOEL ! NOEL ! l'apaisé illustré, par Marcel Perle.
- LE NOEL DE M. LAYMON, conte-ciné. — PLEURE, par Louis G. H. — LA BOUQUETIERE DES INNOCENTS, conte-ciné, d'après le pièce populaire d'André Bourgeois et Fernand Durré. — LA FILLE SAUVAGE, grand roman cinématographique, par Jules Mary. — ROSELANE roman d'amour, par Maurice Aubry.
- MISERE DOREE, roman d'amour, par Betty. — LA MODE ET LE FOYER, par Albert Lottin. — LA MODE ET LE FOYER, par Célestine Madeline. — OMBROUX GASTRONOMIQUE, par Paul Anquetin.

Ecrivez et faites lire

Le Reveil Illustré

Le plus amusant et le moins cher des journaux populaires.

En vente partout :

16 Pages :: 20 Centimes

«L'ANONYME» DE TULJ EST CONDAMNÉE

Angèle Laval obtient le sursis pour un mois de prison mais elle paiera

L'affaire des lettres anonymes de Tulj, vient d'avoir son dénouement au tribunal correctionnel de cette ville. L'audience s'ouvrit mercredi à 13 h. 30. Mlle Angèle Laval était absente.

Le Président donne lecture du jugement, qui contient de nombreux attendus et considérants, établissant la diffamation et la publicité, établissant aussi la compétence du tribunal et la validité de la procédure suivie par le juge d'instruction.

Dans ce jugement, le tribunal dégage la mobile qui a conduit l'auteur des lettres anonymes à les écrire et il développa les faits matériels qui établissent des présomptions graves contre l'accusé.

Il mentionna, en dernier argument, l'expertise du professeur Locard comme une grave présomption et trouva un aveu complet de culpabilité dans la lettre de Mlle Angèle Laval, insérée dans le rapport écrit par lui.



ANGELE LAVAL

Il indiqua que l'accusée mériterait le maximum sans l'atténuation des experts médicaux, mais que les parties civiles ne recherchent qu'une réparation morale.

Pour tous ces motifs, le tribunal déclara l'accusée coupable et il la condamna à un mois de prison avec sursis, à 100 fr. d'amende pour diffamations publiques, à 5 francs d'amende pour diffamation privée.

Il la condamna en outre, sur dépens et à 200 fr. de dommages-intérêts à chacune des parties civiles.

Noces de diamant

A Hazebrouck, un ménage va célébrer le 60^e anniversaire de son mariage

M. Désiré Verbee, ancien tailleur d'habit, et Mme Verbee, née Emilie Prieux, demeurant Grande-Place, à Hazebrouck, célèbreront, le 6 janvier prochain, le 60^e anniversaire de leur mariage.

M. Désiré Verbee est originaire d'Hazebrouck, et complètera bientôt 91 ans. Il est encore très vaillant. Sa femme, native de Lynde, est âgée de 89 ans.

Après la cérémonie, un banquet de famille aura lieu à l'Hôtel du Nord.

Les époux Verbee sont très considérés et très estimés par toute la population.

MON CINE

Ne pas confondre!

J'ai eu un éblouissement en ouvrant ce matin les journaux de Paris. Un titre bien en vue, en lisant plus avant, le Conseil municipal de la capitale allait étudier l'éventualité d'installer des demi-lunes sur l'avenue des Champs-Élysées.

C'est moi suis-je dit, à la bonne heure. Enfin les Parisiens vont se rendre compte par eux-mêmes des arguments que l'on éprouve à vivre et comme hiver dans les somptueux cylindres de tôle que l'administration des Régions Libérées dispense si libéralement aux habitants des départements dévastés. Et comme il sied, ce sont les gens vraiment « chics » qui montrent l'exemple. La mode lancée de hiver par les aristos des Champs-Élysées, fera fureur. Tout le high-life se prépare à emménager dans les demi-lunes de la Grande-Avenue, au lieu d'aller faire le marigot à Davos, Saint-Moritz et autres localités anglo-saxonnes.

Et je me proposais même de collaborer à cette excellente initiative en la commentant par un don généreux des pays dévastés. Je songeais déjà que, pour que l'illusion soit plus près de la réalité, nous pourrions envoyer deux ou trois trains complets de excellents bredouille que nous exporterions facilement sans trop nous presser et que l'on vendrait soigneusement sur les Champs-Élysées. Du coup, ces Messieurs et Dames n'auraient plus rien à nous envier... et nous n'aurions plus à les envier.

Malheureusement, mon rêve n'a pas duré longtemps, car en lisant plus avant, le me suis aperçu que le demi-lune que le Conseil municipal de Paris va autoriser sont tous simplement des allées demi-circulaires qui permettront aux automobiles de quitter le macadam de l'avenue pour venir s'arrêter juste devant le perron des hôtels qui la bordent. Loin de s'embrouiller, ces Messieurs et Dames pourront rentrer chez eux sans même mouiller la semelle de leurs bottines.

Et j'ai admiré une fois de plus la beauté de la langue française qui, avec le même mot, peut désigner des choses bien différentes, selon qu'on habite aux bords de la Seine ou aux bords de la Dordogne.

E. VERMEERON.